

**REÇU LE**  
**05 NOV. 2021**  
**DDT VAUCLUSE**

Carpentras, le 03/11/2021

Monsieur Pascal LE BIANNIC  
DDT 84  
Services de l'Etat en Vaucluse  
Lieu-dit D.D.T. – SPUR/DSAF  
84905 Avignon Cedex 9

**Objet : Avis sur permis de construire PC 084 107 21 D0002 - Centrale solaire de la Grande Pelissière - Saint Christol d'Albion**

<b>BORDEREAU D'ENVOI DE PIECES</b>		
<b>Nombre de pièces transmises</b>	<b>NATURE DES DOCUMENTS</b>	<b>OBSERVATION</b>
1	<p>Veillez trouver sous le présent pli :</p> <p>Avis sur permis de construire PC 084 107 21 D0002</p>	
Vous en souhaitant bonne réception, Recevez l'assurance de mes sincères salutations.		<p>DDT 84 SPAH</p> <p>05 NOV. 2021</p>

**ARRIVÉE**



Le Directeur

Ken REYNA

## AVIS sur Permis de construire

Dossier suivi par :

**Anthony ROUX**

Responsable Pôle Nature, Patrimoines, Education  
Chargé de mission Biodiversité et Espaces naturels  
[anthony.roux@parcduventoux.fr](mailto:anthony.roux@parcduventoux.fr)

**Christian ROECK**

Responsable Pôle Aménagement durable  
Chargé de mission Aménagement-et Paysage  
[christian.roeck@parcduventoux.fr](mailto:christian.roeck@parcduventoux.fr)

**N°21\_001**

*Demande d'avis reçue le* 06/10/2021

*Réponse faite le* 02/11/2021

*Nombre de pages* 2

N° de dossier	PC 084 107 21 D0002
Désignation	<b>Centrale solaire de la Grande Pelissière</b>
Demandeur	URBA 53 (Jérôme FONTES)
Commune - Lieu-dit	<b>Saint Christol d'Albion – La Grande Pelissière</b>
<b>Régimes environnementaux concernés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II « Plateau d'Albion »</li> <li>• Zone d'Intérêt Biologique « Zones ouvertes du Plateau d'Albion »</li> <li>• Parc naturel régional du Mont-Ventoux</li> <li>• Réserve de Biosphère du Mont-Ventoux (zone de transition)</li> </ul>	
<b>AVIS</b>	<b>FAVORABLE</b>
<b>Rappel de la stratégie de développement des énergies renouvelables industrielles du PNR'MV</b>	
<p>Afin d'éviter le développement anarchique de dispositifs d'énergie renouvelable, le PNR du Mont-Ventoux s'est doté d'une stratégie de développement des énergies renouvelables d'échelle industrielle (centrale photovoltaïque, grand et moyen éolien). La carte thématique n°4 du Plan de Parc précise ainsi la vocation et les sensibilités des espaces au développement des centrales photovoltaïques. Il convient également d'étudier les enjeux environnementaux et paysagers présent dans l'emprise du projet.</p>	
<b>Compatibilité avec la Charte au Parc naturel régional du Mont-Ventoux (Plan de Parc)</b>	
<p>Le projet se situe dans un <b>espace présentant des enjeux environnementaux importants vis-à-vis de l'accueil de centrales solaires au sol</b>. Pour autant, les anciens silos de lancement du plateau d'Albion (dont certains accueillent déjà des centrales photovoltaïques), les anciennes carrières sans caractère patrimonial, les anciennes décharges et déchetteries sont à considérer au même titre que les espaces urbains, comme des <b>espaces préférentiels et prioritaires</b> pour le développement de centrales photovoltaïques.</p> <p>Le projet s'avère donc compatible avec la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et le Plan de Parc sur ce point.</p>	
<b>Enjeux environnementaux</b>	
<p>Faible impact du projet sur la biodiversité et les fonctionnalités écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'habitats naturels relevant de la Directive Habitats-Faune-Flore faiblement impactés par le projet compte-tenu des surfaces engagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pelouses calcicoles substeppiques submontagnardes (code 6210/Incidence modérée)</li> <li>- Pelouses pionnières calcicoles sur dalles rocheuses (code 6110/ incidence faible)</li> <li>- Pelouses pionnières à annuelles calcicoles xérophiles (code 6220/ incidence faible)</li> <li>- Prairies fauchées calcicoles supraméditerranéennes mésoxérophiles (code 6510/ incidence faible)</li> </ul> </li> <li>- Enjeux faibles à modérés pour la faune et la flore ;</li> <li>- Présence de dalles de béton et de clôtures témoignant de l'artificialisation partielle actuelle du site</li> </ul>	

## AVIS sur Permis de construire

### Recommandations environnementales

- Mise en œuvre effective des mesures d'évitement/réduction/accompagnement/suivi inscrites dans le dossier de Permis de Construire (travaux en dehors des périodes sensibles de reproduction, préservation des stations d'Androsace maxima, création d'abris à reptiles, etc...)
- Veiller à utiliser des essences arbustives et/ou arborées locales, adaptées au climat, sans caractère invasif, proposant un feuillage persistant dans la mesure du possible et favorables à la Pie-grièche méridionale (haie mixte pluristratifiée), dans le cadre de la mesure d'accompagnement MA39
- Verser les données naturalistes récoltées dans le cadre de la mesure MA40 « Suivis naturalistes durant l'exploitation » dans la base de données du Système d'Information sur la Nature et les Paysages de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dénommé « SILENE ».

### Enjeux paysagers

Site de projet hors enjeux paysagers majeurs ou importants vis-à-vis de l'accueil de centrales au sol dans la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux. Impacts du projet faibles à modérés concernant les paysages :

- Enjeu faible sur la modification du site : secteur en friche partiellement artificialisé (ancien silo de lancement, enrobé, dalle béton), présence de certaines clôtures déjà existantes sur les pourtours du site
- Enjeu modéré : visibilité du projet le long la RD34 sur une courte séquence (direction Saint Christol). Visibilité plus restreinte du projet (direction Le Revest-du-Bion) grâce aux boisements conservés au sud du site
- Enjeu faible sur les vues lointaines (hauteur de Saint Christol)
- Enjeu modéré concernant la réverbération notamment pour les usagers de la RD34 (direction Le Revest-du-Bion)

### Recommandations paysagères

Bonne prise en compte des enjeux paysagers en présence :

- Choix de couleur des clôtures et équipements techniques en bordure en lien avec la présence de haies et les boisements alentours
- Mise en place d'une haie double paysagère sur les secteurs visibles le long de la RD34 permettant à termes de minimiser l'impact paysager du projet sur cette séquence routière
- Intégration des voies d'accès DFCI sur la voirie externe existante permettant de conserver les boisements au sud du site
- Utilisation de modules anti-éblouissement permettant de réduire la réverbération

### Synthèse de l'avis

Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux souligne la compatibilité du projet avec la Charte et le Plan de Parc. L'histoire du site (ancienne zone de lancement militaire) justifie d'une relative artificialisation actuelle de la zone d'implantation du projet. L'étude d'impact environnemental et paysager a ainsi permis de mettre en évidence le caractère faible ou modéré de la plupart des enjeux présents et de proposer des mesures d'évitement/réduction/accompagnement visant à limiter les impacts résiduels.

Compte-tenu de ces éléments, le projet de centrale photovoltaïque porté par URBASOLAR au lieu-dit « La Grande Pelissière » s'avère donc compatible avec l'ambition de préservation des patrimoines fixée par le Parc.

La Présidente Jaqueline BOUYAC  
Jaqueline BOUYAC

